

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 358

12 février 2008

SOMMAIRE

Absolut Capital (Luxembourg) S.A.	17176	Go-Score S.à r.l.	17154
African Management Group Holding S.A.	17153	Grenouille S.A.	17175
Akila Finance S.A.	17180	Grenouille S.A.	17175
Belux Bois S.A.	17179	Hartborg S.A.	17138
Biologos Sàrl	17155	Helvinvest s.à r.l.	17152
Boulangerie Belle Boutique S.A.	17139	Holmani	17155
Brokerage Invest S.à r.l.	17157	IHC Immobilien A.G.	17165
Business Network System	17178	Immobilière Bless S.A.	17178
C1 S.A.	17154	Immobilière Bless S.A.	17179
Center of Competence-Consulting S.A.	17180	Indigems Finance S.A.	17178
Center of Competence-Consulting S.A.	17174	Infralux Real Estate Company S.à.r.l.	17174
Cerix Luxembourg S.A.	17140	JP Residential VI S.à r.l.	17145
Colombus S.A.	17178	Kitty Music S.à r.l.	17176
Decofin S.A.	17180	Laumor Partners (Sàrl) Sicar	17138
Defender (Luxembourg) S.A.	17175	Lentze Parc Sàrl	17140
Del Monte Finance Luxembourg S.A.	17138	Lentze Parc Sàrl	17139
DP Investment (Holding) S.A.	17139	Lentze Parc Sàrl	17139
D-Tech S.A.	17174	Les Bains S.à.r.l.	17177
Dynamic Charters S.A.	17174	LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	17147
Edisa S.A.	17177	Resco Luxembourg S.à r.l.	17173
Electronic Data Processing S.A.	17140	SALON ANDRE, société à responsabilité limitée	17138
ELITT S.à r.l.	17156	Sideref Sàrl	17157
Faune Holding S.A.	17155	Sopawa S.à r.l.	17179
FIGEC Luxembourg	17157	Sun Flare S.A.	17165
Gallaher Investment Finance S.à r.l.	17179	Sun Flare Sàrl	17165
Global Retail Investors S.C.A.	17178	TEAM Investments S.A.	17140
Global Villas Sàrl	17176	Thewix Radiology	17177
		Viehzentrale Weideland G.m.b.H.	17176

SALON ANDRE, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008001050/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2007, réf. DSO-CL00121. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070171801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Hartborg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.
R.C.S. Luxembourg B 79.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2008014057/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01019. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Del Monte Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 81.761.

Par résolution circulaire en date du 1^{er} août 2007, les commissaires extraordinaires ont décidé de nommer FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014151/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Laumor Partners (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.787.

L'adresse de l'associé inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 109 554 est désormais la suivante:
LAUMOR HOLDINGS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008014153/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

DP Investment (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.796.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2008014062/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01016. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Boulangerie Belle Boutique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An den Längten.
R.C.S. Luxembourg B 36.187.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008014113/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06298. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Lentze Parc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 212, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.614.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014514/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05640. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Lentze Parc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 212, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.614.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014515/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04268. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Cerix Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 59.037.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014135/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05841. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Electronic Data Processing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8323 Olm, 41, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 43.558.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014137/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05856. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Lentze Parc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 212, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.614.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014513/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04263. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

TEAM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 135.334.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) WERTHEIM & PARTNERS HOLDING S.A., a société anonyme, with registered office in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 76.031,

here represented by its managing director Mr Emile Wirtz, residing professionally in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

2) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, with registered office in Vanterpool Plaza, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Lidia Keiser-Logutova, juriste, residing professionally in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a limited company («société anonyme») in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of TEAM INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) represented by thirty-two (32) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The first managing director may be appointed directly by the general meeting of shareholders.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday of October at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions.

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and eight.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and nine.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) WERTHEIM & PARTNERS HOLDING S.A., prenamed: sixteen shares	16
2) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, prenamed: sixteen shares	16
Total: thirty-two shares	32

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,800.-

Extraordinary general meeting.

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Emile Wirtz, born on 27th September 1963 in Luxembourg, professionally residing in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
 - b) Mrs Carole Giovannacci, born on 12th of April 1969 in Thionville, professionally residing in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
 - c) Mrs Lidia Keiser-Logutova, born on 11th October 1978 at Kletsk, Belarus, professionally residing in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
- 3) Mr Emile Wirtz, prenamed, is appointed managing director of Company with individual signature.
- 4) Has been appointed auditor:
INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS S.à r.l., with registered office in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume (R.C.S. Luxembourg B 23.230).
- 5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

6) The registered office is fixed at L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) WERTHEIM & PARTNERS HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 76.031

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Emile Wirtz, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

2) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Lidia Keiser-Logutova, juriste, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TEAM INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être désigné directement par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mercredi du mois d'octobre à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) WERTHEIM & PARTNERS HOLDING S.A., prénommée: seize actions	16
2) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, prénommée: seize actions	16
Total. trente-deux actions	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Emile Wirtz, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
 - b) Madame Carole Giovannacci, née à Thionville, le 12 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
 - c) Madame Lidia Keiser-Logutova, née à Kletsk, Biélorussie, le 11 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
- 3) Monsieur Emile Wirtz, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la Société avec pouvoir de signature individuelle.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire:
INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume (R.C.S. Luxembourg B 23.230).
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 6) Le siège social est fixé à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Wirtz, L. Keiser-Logutova, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42959. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008014884/242/254.

(080011019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.830.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on thirteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JARGONNANT PARTNERS S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 78830, duly represented by Ms Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Schuttrange, Luxembourg, on 11th of December 2007.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above-stated capacities, being the sole shareholder of JP RESIDENTIAL VI S. à r.l., a company incorporated on 21 September 2005 before notary Maître André Schwachtgen as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 110 830, (the «Company»), and representing the entire share capital of the Company request the undersigned notary to state as follows:

In the aforementioned notarial deed regarding the incorporation of the Company, the section on the subscription of the newly issued shares in the English version and the German translation and Article 5 of the German translation indicated wrongly an amount of 125 (one hundred twenty-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) whereas

the correct amount should be 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, as stated in the English version of Article 5.

As a consequence of the above-stated rectification, Title IV - Subscription - of the Companies' Articles of Association should now read as follows:

«Subscription

The 500 (five hundred) shares have been fully paid-in by JARGONNANT PARTNERS S. à r.l., prenamed, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.»

As a consequence of the above-stated rectification, Article 5 of the German translation of the Companies' Articles of Association should now read as follows:

« **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche voll einbezahlt wurden.»

As a consequence of the above-stated rectification, Title IV - Zeichnung - of the German translation of the Companies' Articles of Association should now read as follows:

«Zeichnung

Die 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch JARGONNANT PARTNERS S. à r.l., vorbenannt, sodass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber der Nachweis dem unterzeichneten Notar erbracht wurde.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the said persons signed together with the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

JARGONNANT PARTNERS S. à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Geschäftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Sektion B, Nummer 78830, vertreten durch Frau Verena Zimmermann, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatrechtlicher Vollmacht, ausgestellt am 11. Dezember 2007 in Schuttrange, Luxemburg.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne variatur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, die in ihrer obengenannten Funktion handelt, die die alleinige Anteilseignerin von JP RESIDENTIAL VI S. à r.l. ist, einer Gesellschaft, die am 21. September 2005 vor dem Notar Maître André Schwachtgen als société à responsabilité limitée nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründet wurde, die ihren Geschäftssitz in 80B, rue Principale, L- 5367 Schuttrange hat, im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Sektion B, Nummer 110 830 eingetragen ist («die Gesellschaft»), und die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertritt, ersucht den unterzeichneten Notar, folgendes zu beurkunden:

In der obengenannten notariellen Urkunde bezüglich der Gründung der Gesellschaft gab der Abschnitt über die Zeichnung der neu ausgegebenen Geschäftsanteile in der englischen Version und der deutschen Übersetzung sowie Artikel 5 der deutschen Übersetzung fälschlicherweise einen Betrag von 125 (einhundertfünfundzwanzig) Geschäftsanteile an, wohingegen der richtige Betrag 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) ist, so wie es in Artikel 5 der englischen Version angegeben ist.

Als Folge dieser Berichtigung soll Titel IV - Subscription - des englischen Teils der Satzung der Gesellschaft geändert werden und von nun an wie folgt lauten:

«Zeichnung

Die 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch JARGONNANT PARTNERS S. à r.l., vorbenannt, sodass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber der Nachweis dem unterzeichneten Notar erbracht wurde.»

Als Folge dieser Berichtigung soll Artikel 5 der deutschen Übersetzung der Satzung der Gesellschaft geändert werden und von nun an wie folgt lauten:

« **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche voll einbezahlt wurden.»

Als Folge dieser Berichtigung soll Titel IV - Zeichnung - der deutschen Übersetzung der Satzung der Gesellschaft geändert werden und von nun an wie folgt lauten:

«*Zeichnung*»

Die 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch JARGONANNT PARTNERS S.à r.l., vorbenannt, sodass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber der Nachweis dem unterzeichneten Notar erbracht wurde.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigten der Erschienenen haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, LAC/2007/42212. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014889/5770/99.

(080011027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Julie Chartrain-Hecklen, attorney-at-law, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 17 December 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create

security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of LSF SHINING NOVA 4 INVESTMENTS S. à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced, by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be

passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers

Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 1434, Kirby Road, USA, VA 22101 Mc Lean, USA;

Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- as B manager

Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. The registered office is established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Julie Chartrain-Hecklen, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et cendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée LSF SHINING NOVA 4 INVESTMENTS S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S. à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- en tant que gérant «A»

Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 1434, Kirby Road, USA, VA 22101 Mc Lean;

M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- en tant que gérant «B»

M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Chartrain-Hecklen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43266. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008014931/5770/282.

(080011190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Helvinvest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.239.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008014832/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05758. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

African Management Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.570.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AFRICAN MANAGEMENT GROUP HOLDING S.A. (numéro d'identité 2004 22 28 436), avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.570, constituée sous la dénomination de MENAA INVESTISSEMENTS S.A. suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 413 du 4 mai 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 845 du 6 septembre 2005 et en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2707 du 24 novembre 2007, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en AFRICAN MANAGEMENT GROUP HOLDING S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Constat de la libération de l'intégralité du capital social.

2) Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent soixante-deux mille euros (€ 562.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à cinq cent quatre-vingt-treize mille euros (€ 593.000,-), par l'émission de cinq mille six cent vingt (5.620) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital social de la société, à savoir trente et un mille euros (€ 31.000,-), libéré à concurrence de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (€ 23.250,-) lors de la constitution de la société, a été intégralement libéré par des versements en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-deux mille euros (€ 562.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à cinq cent quatre-vingt-treize mille euros (€ 593.000,-), par l'émission de cinq mille six cent vingt (5.620) actions nouvelles, à attribuer aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.

Il est certifié au notaire soussigné de l'existence de tels réserves et résultats par un bilan établi en date du 30 novembre 2007, lequel bilan, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Troisième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-treize mille euros (€ 593.000,-), représenté par cinq mille neuf cent trente (5.930) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Trierweiler, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3573. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008014771/236/66.

(080011574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

C1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 104.978.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008014781/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05718. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Go-Score S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 128.588.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Philippe Docquier, directeur financier, né à Vielsalm (Belgique) le 28 janvier 1968, demeurant à B-6720 Hachy, rue des Aubépines, 8,

détenteur de cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée GO-SCORE S.à r.l. (numéro d'identité 2007 24 26 143), avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.588, constituée sous la dénomination de SCORE FINANCE S. à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1524 du 21 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2420 du 25 octobre 2007, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en GO-SCORE S. à r.l.,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Windhof.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Docquier, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 2007, Relation: CAP/2007/3580. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008014770/236/37.

(080011692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Holmani, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.731.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008014818/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05771. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Faune Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Constituée par-devant M^e Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 242 du 15 avril 1998, modifiée pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 18 septembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 647 du 25 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAUNE HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014754/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05977. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Biologos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 10bis.

R.C.S. Luxembourg B 95.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008014767/272/12.

(080011097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

ELITT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 24, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.544.

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société SYNERGIE S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 11 avenue du Colonel Bonnet, F-75016 Paris (France),

ci-après: la «mandante»,

ici représentée par:

Monsieur Régis Noël, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Paris (France), le jeudi, 29 novembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie mandante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandante, agissant en qualité d'associée unique de la société ELITT S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 24, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.544, constituée suivant acte notarié du 6 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 20 mars 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés:

- suivant assemblée générale extraordinaire des anciens associés, tenue par devant le notaire soussigné, en date du 18 août 2000, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 121 du 16 février 2001;

- suivant résolutions de l'associé unique actées devant le notaire soussigné, en date du 30 octobre 2007, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Laquelle mandante, agissant en sa susdite qualité d'associée unique, et représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, par son représentant susnommé, décide de modifier l'article neuf (9) des statuts de la société, relatif à l'administration et la gérance de la société, de sorte que cet article neuf (9) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Un gérant est nommé délégué à la gestion journalière.

Sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée générale, le gérant délégué à la gestion journalière peut engager seul la société pour tout acte entrant dans l'objet social. Toutefois, pour toutes opérations quelconques sortant du cadre de l'objet social, la signature du co-gérant sera toujours nécessaire.

Sont réservés à l'assemblée générale le pouvoir d'acquérir des biens immobiliers et de céder des biens sociaux, de contracter des emprunts, d'ouvrir des succursales ou de s'intéresser directement et indirectement à des opérations industrielles, commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et de fixer la rémunération des gérants.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer aux fonctions de gérant supplémentaire de la Société et ceci pour une durée illimitée:

Monsieur Michel Quignon, administrateur de société, né à Briey (France), le 30 mai 1948, demeurant au 24, rue du Général Giraud, F-54150 Briey (France),

et de lui conférer le titre de gérant délégué à la gestion journalière.

Troisième résolution

Suite à la nomination de Monsieur Michel Quignon en qualité de gérant délégué à la gestion journalière et pour se rendre en conformité avec l'article neuf (9) des statuts présentement modifié, il est décidé d'attribuer à l'actuel gérant

de la Société, Monsieur Daniel Augereau, nommé par l'acte du notaire soussigné, daté du 30 octobre 2007, le titre de co-gérant.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Noël, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15510. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008014829/239/62.

(080011486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

FIGEC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.484.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008014834/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05755. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Sideref Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 38.361.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008014844/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04271. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Brokerage Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 135.360.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

LifCorp S.à r.l. a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies' Register under section B number 130.625, here represented by M^e Aldwin Dekkers, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of share holdings in any company or firm, whether or not a brokerage entity, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those share holdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities, trademarks, know-how and intellectual Property Rights of whatever origin or form; it may also acquire securities, trademarks, know-how and intellectual property rights of whatever origin or form; by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of BROKERAGE INVEST S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one million one hundred and nine thousand five hundred sixteen Euro (EUR 1,109,516.00) represented by one million one hundred and nine thousand five hundred sixteen (1,109,516) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. Each share entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the shares in existence.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the remuneration and the terms and the conditions of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a plurality of managers, they constitute a board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers forty-eight hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of these Articles shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholders) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of any one single manager or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointment at any time.

Art. 17. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Secretary

Art. 18. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of the shareholder(s) can, instead of being passed at a general meeting of the shareholder(s), be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 21. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the one million one hundred and nine thousand five hundred sixteen (1,109,516) shares have been subscribed by LifCorp S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million one hundred and nine thousand five hundred sixteen Euro (EUR 1,109,516.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately fourteen thousand three hundred euros (€ 14,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, LifCorp S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 38, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
 - a) Thomas Aird Fraser, manager, born in Sydney, Australia, on 30 November 1959, with its professional address at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg;
 - b) William Briffaut, manager, born in Lyon, France, on February 27, 1964 with its professional address at 38, Parc d'Activités de Capellen ,L-8308 Capellen, Luxembourg.

3. The sole shareholder also resolves to appoint

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B 65.477, as statutory auditor of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le onze décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

LifCorp S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8308 Luxembourg, 38, rue du Parc d'Activités de Capellen, Capellen, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.625,

ici représentée par M^e Aldwin Dekkers, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse ou non d'une société de courtage, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres, de marques, du know-how et tous droits de propriété intellectuelle de toute origine et de toute forme. La Société peut également acquérir des titres, des marques, du know-how et tous droits de propriété intellectuelles par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. Elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de BROKERAGE INVEST S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mamer. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme d'un million cent neuf mille cinq cent seize euros (EUR 1.109.516,-) représenté par un million cent neuf mille cinq cent seize (1.109.516) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour le transfert de parts sociales entre associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales à condition que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera leur rémunération, la durée et les conditions de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront un conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre

les unes les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée du Luxembourg et présidée par un gérant résidant au Luxembourg équivaut à une présence en personne à une telle réunion, réunion qui sera présumée être tenue au Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de gérance.

Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et leur rémunération, le cas échéant, la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il pourra être désignés des mandataires pour des transactions déterminées et révoqué une telle nomination à tout moment.

Art. 17. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Secrétaire

Art. 18. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'assemblée générale des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'assemblée générale des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il assumera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance, le cas échéant. Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité qui lui seront conférés exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 21. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 23. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des un million cent neuf mille cinq cent seize (1.109.516) parts sociales a été souscrite par LifCorp S.à r.l., susmentionnée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un paiement en espèces, de sorte que la somme de un million cent neuf mille cinq cent seize euro (EUR 1.109.516,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ quatorze mille trois cents euros (€ 14.300,-).

Résolutions

Et aussitôt LifCorp S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 38, rue Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Thomas Aird Fraser, manager, né à Sydney, Australie, le 30 novembre 1959, demeurant professionnellement au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg;
 - b) William Briffaut, manager, né à Lyon, France le 27 février 1964 demeurant professionnellement au 38, Parc d'Activité de Capellen, L-8308 Capellen Luxembourg
3. L'associé unique décide de nommer

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce de Luxembourg section B numéro 65.477, comme réviseur de la Société.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dekkers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, LAC / 2007 / 40300. — Reçu 11.095,16 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008014882/202/389.

(080011658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

IHC Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.184.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 12 mai 1997, acte publié au Mémorial C n° 440 du 12 août 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 15 mai 2000, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 747 du 11 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IHC IMMOBILIEN A.G.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014750/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05982. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Sun Flare S.A., Société Anonyme,

(anc. Sun Flare Sàrl).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.093.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SUN FLARE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on September 21, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2475 of October 31, 2007;

ELINA INVEST S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) by the issuing of three hundred (300) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. To cancel the four hundred (400) existing shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) and to replace them by one (1) share with a par value of fifty thousand euro (50,000.- EUR).

5. Acknowledgement and acceptance of the resignations of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as manager of the Company and discharge (quitus) to the above resigning manager for the performance of its respective duties from the date of its respective appointment until the date of its respective resignation.

6. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).

7. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation of the Company;

8. Appointment of the Directors and the Auditor of the Company

9. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves duly convened and declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) by the issuing of three hundred (300) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to three hundred (300) new shares.

The new shares have been fully paid up in cash in an aggregate amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-). Proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder decides to cancel the four hundred (400) existing shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) and to replace them by one (1) share with a par value of fifty thousand euro (50,000.- EUR).

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Manager of the Company effective on the date hereof and decides to give discharge (quitus) to the above resigning manager for the performance of its duties from the date of its appointment until the date of its resignation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged. It results from the report established by AACO S.à r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, dated December 17, 2007, that by taking into account the hidden reserves, the value of the Company amounts at least to the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro).

The conclusions of this report are the following:

«On the basis of the work done, as described above, we can certify that the share capital of the Company corresponds at least to the amount of EUR 31,000.-, and that the net asset value of the converted Company is at least equal to the number and the par value of the shares to be issued in return.»

This report will remain attached to the present deed.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to restate the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SUN FLARE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand euro) consisting of one (1) ordinary share in registered form with a par value of EUR 50,000.- (ten euro) each.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at one hundred million euro (EUR 100,000,000.-) consisting of two thousand (2,000) shares with a par value of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of partners voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of managers is authorized, during a period of five years ending on December 18, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing partners a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of managers may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.»

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders. Such proxy-holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as directors of the Company effective as of the date hereof for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, represented by its permanent representative, Mr Doeke Van Der Molen, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822, represented by its permanent representative, Mr Doeke Van Der Molen, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525, represented by its permanent representative, Mr Doeke Van Der Molen, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168, as the Company's auditor effective as of the date hereof for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

Statement

The conversion of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public limited liability company (société anonyme) is exempt from capital duty under the terms of article 4.(a) of the law dated 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 3,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with Us the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SUN FLARE S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2475 du 31 octobre 2007;

ELINA INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune à cinquante mille euros (50.000,- EUR) par l'émission de trois cents (300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Annuler les quatre cents (400) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et de les remplacer par une (1) part sociale de cinquante mille euros (50.000,- EUR).

5. Constatation et acceptation des démissions de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la Société et décharge (quitus) au gérant démissionnaire mentionné ci-dessus pour l'exécution de son mandat respectif depuis la date de sa nomination respective jusqu'à la date de sa démission respective.

6. Décision de modifier la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

7. Modification et refonte des statuts de la Société.

8. Nomination des administrateurs et du commissaire de la Société.

9. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune à cinquante mille euros (50.000,- EUR) par l'émission de trois cents (300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les trois cents (300) parts sociales nouvelles.

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces d'un montant total de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR). Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'annuler les quatre cents (400) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et de les remplacer par une (1) part sociale de cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'Associé unique constate et accepte la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la Société avec effet à la date des présentes et décide d'accorder décharge (quitus) au gérant démissionnaire mentionné ci-dessus pour l'exécution de son mandat respectif depuis la date de sa nomination respective jusqu'à la date de sa démission respective.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par AACO S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 17 décembre 2007 qu'en tenant compte des plus-values latentes, la valeur de la Société s'élève au moins à EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«On the basis of the work done, as described above, we can certify that the share capital of the Company corresponds at least to the amount of EUR 31,000.-, and that the net asset value of the converted Company is at least equal to the number and the par value of the shares to be issued in return.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Sixième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier les statuts comme suit:

«Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUN FLARE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par une (1) action ordinaire sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000,- EUR) chacune

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil de gérance est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 décembre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission de parts sociales nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux associés antérieurs un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les administrateurs y ayant participé.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Septième résolution

L'Actionnaire unique décide de nommer comme administrateurs de la société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974, représentée par son représentant permanent, Monsieur Doeke Van Der Molen, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 67.822, représentée par son représentant permanent, Monsieur Doeke Van Der Molen, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 81.525, représentée par son représentant permanent, Monsieur Doeke Van Der Molen, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Huitième résolution

L'Actionnaire unique décide de nommer C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 68.168, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

Déclaration

La transformation de la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme est exempte du droit d'apport aux termes de l'article 4(a) de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 3.000,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42627. — Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008014824/242/461.

(080011489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Resco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 28.886.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014978/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04596. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

D-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.415.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014977/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00938. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Infralux Real Estate Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8031 Strassen, 11, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 66.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014974/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04580. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Center of Competence-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008014519/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Dynamic Charters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.754.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008014520/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05553. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Grenouille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.588.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 348 du 3 juillet 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 novembre 2007, acte en voie de publication.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRENOUILLE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014739/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06471. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Grenouille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.588.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 348 du 3 juillet 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 novembre 2007, acte en voie de publication.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRENOUILLE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014740/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06468. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Defender (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.006.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 128 du 19 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEFENDER (LUXEMBOURG) S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008014741/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06477. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Kitty Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3415 Dudelange, 11, rue Gaston Barbanson.

R.C.S. Luxembourg B 56.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 janvier 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008014727/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2008, réf. DSO-CM00008. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080011758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.337.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008014728/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05692. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Absolut Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008014730/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05689. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Viehzentrale Weideland G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 107.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014731/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2008, réf. DSO-CM00163. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Thewix Radiology, Société Anonyme.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 17C, rue de la Fail.

R.C.S. Luxembourg B 92.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014745/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2008, réf. DSO-CM00182. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Les Bains S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008014819/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05760. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Edisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.161.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 72 du 10 février 1996, et modifiée pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 15 mars 2002, acte publié au Mémorial C n° 1030 du 5 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDISA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014752/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05980. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Global Retail Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.550.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen.

Référence de publication: 2008014553/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05322. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080011617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Indigems Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2008014552/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05325. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080011610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

B.N.S., Business Network System, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.275.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014538/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08219. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080011712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Colombus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.683.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014539/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08221. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080011714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immobilière Bless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.078.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014542/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08233. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Immobilière Bless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.078.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014544/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08240. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Gallaher Investment Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.803.725,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.778.

Par résolution signée en date du 19 décembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Hardev Jagdev, avec adresse au 1, Two Oaks, Ashley Drive, KT 12 1JL Walton on Thames, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de type A avec effet au 10 décembre 2007.

- Nomination de Monsieur Brian Murphy, avec adresse professionnelle au Gei den 5 Buchen, L-8123 Bridel, en tant que gérant de type A avec effet au 10 décembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014150/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Sopawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 73.260.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008014218/5770/12.

(080010761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Belux Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 104.374.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014230/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05852. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Decofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 94, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.909.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014231/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05847. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Center of Competence-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.574.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008014517/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.632.

L'an deux mille sept, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AKILA FINANCE S.A. (la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.632, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant à la même date, les deux actes étant publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 512 du 11 juillet 1998. Les statuts ont également été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 1998, publié au Mémorial numéro 869 du 2 décembre 1998 et ont été modifiés pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 19 février 2001 en vue de convertir le capital exprimé en francs français en euros dont un extrait a été publié au Mémorial numéro 1093 du 30 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Foriel-Destezet, administrateur, demeurant à Londres.

L'assemblée choisit comme scrutateur et secrétaire Maître Pit Reckinger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 5 des statuts reflétant la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 février 2001 de convertir le capital social exprimé en francs français, en euros;

- Modification de l'article 7 des statuts en vue d'étendre les modes de participation aux assemblées générales;
- Modification de l'article 8 des statuts visant à changer la date, l'heure et le jour de la tenue de l'assemblée générale annuelle;
- Modification de l'article 9 des statuts relative au nombre de membres composant le conseil d'administration de la Société;
- Modification de l'article 10 des statuts introduisant de nouveaux modes de participation aux conseils d'administration;
- Modification de l'article 14 des statuts prévoyant l'obligation de nommer un réviseur d'entreprises aux lieu et place d'un commissaire aux comptes.
- Refonte des statuts en vue de refléter la modification des articles 5, 7, 8, 9, 10 et 14 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. La présente assemblée générale a été dûment convoquée par des lettres recommandées aux actionnaires en nom, en date du 29 novembre 2007. Preuve des envois a été soumise au notaire instrumentant.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que sur les trente et un millions neuf cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze (31.969.492) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, trente et un millions neuf cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze (31.969.492) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur le point porté à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Considérant l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 février 2001 décidant de convertir, avec effet au 1^{er} octobre 2000, le capital de la Société exprimé en francs français, en euros, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1093 du 30 novembre 2001, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit et libéré est fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par trente et un millions neuf cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze (31.969.492) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 7 des statuts ayant la teneur suivante:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par moyens de télécommunication permettant une participation effective à l'assemblée.»

Troisième résolution

Le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié de la façon suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de décembre à quinze heures.»

Quatrième résolution

Le premier alinéa de l'article 9 des statuts l'expression est ainsi modifié:

«La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, sauf dispositions législatives contraires; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 10 des statuts ayant la teneur suivante:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par moyens de télécommunication permettant une participation effective à la réunion du conseil.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer l'article 14 des statuts par l'article suivant:

« **Art. 14. Réviseur d'entreprises.** La Société nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous devoirs prescrits par la loi. Le réviseur d'entreprises sera élu par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle suivante et jusqu'à ce que son successeur soit élu.»

Septième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de refondre les statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, dénomination.** Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de AKILA FINANCE.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital souscrit et libéré est fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par trente et un millions neuf cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze (31.969.492) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires qui le demandent. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire. Dans les limites prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par moyens de télécommunication permettant une participation effective à l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de décembre à quinze heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, sauf dispositions législatives contraires; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par moyens de télécommunication permettant une participation effective à la réunion du conseil.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Réviseur d'entreprises. La Société nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous devoirs prescrits par la loi. Le réviseur d'entreprises sera élu par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle suivante et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation . En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Foriel-Destezet, P. Reckinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15790. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008014831/239/235.

(080011390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.